

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Septembre 2015

Présents : M. Eric BOUCHER, M. Roger DEGAS, M. Michel PICONTO, Mme Claire FONTAGNERES, Mme Muriel SIBEYRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Laurent MOUILLAC, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU

Excusés : Mme Marie-Christine BONDON, M. Denis LURTON

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BRUNO

Procès-verbal de la réunion du 7 Juillet 2015 : adopté à l'unanimité.

### 2015\_0809\_01 : **COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC**

#### **Voirie communale et intercommunale – Petit et Gros entretien – Autorisation de signature**

Par délibération en date du 07.04.2015, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande mis en place par la Communauté de Commune Médoc Estuaire, concernant un marché de travaux de voirie pour le petit et le gros entretien.

Après examen des offres par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, la société CMR a été retenue, pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce marché.

### 2015\_0809\_02 : **VOIRIE ET RESEAUX - RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION – Traversée d'Issan Travaux d'enfouissement**

Préalablement aux travaux d'Aménagement de Bourg dans la traversée d'Issan (RD2), sur l'Avenue Pierre Chardon, une opération conjointe d'enfouissement des réseaux électrique basse tension, éclairage public et téléphonique a été décidé, sur le principe, lors du Conseil Municipal du 20 Mai 2014.

Par délibération en date du 21.10.2014, le Conseil Municipal a accepté le principe d'une opération d'enfouissement du réseau électrique basse tension.

Le montant estimatif d'ERDF pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension (hors réseaux France Telecom et éclairage Public) est de 50 000 € HT dont 30% sera à la charge de la Commune, soit 15 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- accepte le coût d'objectif et le plan de financement de l'opération  
- décide des travaux  
- délègue la maîtrise d'ouvrage à ERDF  
- autorise Monsieur le Maire à verser, sur émission d'un titre de recettes du SIEM, la participation de la Commune.

### 2015\_0809\_03 : **FINANCES LOCALES – DÉCISION BUDGÉTAIRE**

#### **Budget 2015 – Décision Modificative n°2**

Le Budget Primitif a été voté le 7 avril 2015 par le Conseil Municipal.

Des ajustements, notamment dus aux travaux d'enfouissement, sont nécessaires et il vous est donc proposé la Décision Modificative suivante :

Imputations	Libellés	Propositions
<b>Fonctionnement</b>		
	<i>Dépenses</i>	<i>0.00 €</i>
c/6554	contribution aux organismes de regroupements	20.00 €
c/658	charges subv. gestion courante	-20.00 €

Imputations	Libellés	Propositions
<b>Investissement</b>		
<i>hors opération</i>		
	<i>Dépenses</i>	<i>550.00 €</i>
c/165	dépôts et cautions	550.00 €
	<i>Recettes</i>	<i>5 550.00 €</i>
c/10226	taxe d'aménagement	5 000.00 €
c/165	dépôts et cautions	550.00 €
<i>Aménagement de Bourg (opération 15)</i>		
	<i>Dépenses</i>	<i>5 000.00 €</i>
c/2041582-15	subventions d'équipement aux groupements de collectivités - autres groupements - bâtiments et installations	15 000.00 €
c/2151-15	travaux de voirie	-10 000.00 €
	<i>Recettes</i>	<i>0.00 €</i>
c/1323	subventions d'équipement non transférables - département	-52 869.00 €
c/1342	fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	52 869.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :  
- approuve la décision modificative n°2, telle que présentée ci-dessus.

Madame Sibeyre quitte la séance

#### **2015\_0809\_04 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATION**

##### **Chemin rural au Bourg – Partie - Désaffectation et aliénation après enquête**

Par délibération en date du 7 Avril 2015 le Conseil municipal confirmait sa décision de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une section du chemin rural situé au lieudit « Le Bourg » au droit des parcelles AC 395, AC 396 et AC 166 et AC 156 et AC 170.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 Juillet 2015 au 29 Juillet 2015.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de désaffecter cette section du chemin rural situé au lieudit « Le Bourg », d'une contenance de 39 ca en vue de sa cession en deux parties, une à Madame Nadège MICHAELSEN et à Monsieur Pierre GRENOT pour 20 ca et l'autre à Madame Aurélie DAVID pour 19 ca.
- de fixer le prix de vente de chaque partie à l'euro symbolique
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété
- de demander, aux futurs acquéreurs, la prise en charge de tous les frais liés à cette vente
- d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte les propositions ci-dessus

Madame Sibeyre revient en séance

#### **2015\_0809\_05 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATION**

##### **Chemin rural à Ninotte – Partie - Désaffectation et aliénation après enquête**

Par délibération en date du 7 Avril 2015 le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une section du chemin rural situé au lieudit « Ninotte » au droit de la parcelle AH 99.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 Juillet 2015 au 29 Juillet 2015.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de désaffecter cette section du chemin rural situé au lieudit « Ninotte », d'une contenance de 88 ca en vue de sa cession à Madame Camille CROSIER et à Monsieur Fabien CULEMME
- de fixer le prix de vente à l'euro symbolique
- de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le terrain attenant à leur propriété
- de demander, aux futurs acquéreurs, la prise en charge de tous les frais liés à cette vente
- d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte les propositions ci-dessus

#### **2015\_0809\_06 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATION**

##### **Chemin rural à Terre Noire – Partie - Désaffectation et aliénation après enquête**

Par délibération en date du 5 Mai 2015 le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une section du chemin rural situé au lieudit « Terre Noire » au droit des parcelles AC 486 et AC 487.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 Juillet 2015 au 29 Juillet 2015.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de désaffecter cette section du chemin rural situé au lieudit « Terre Noire », d'une contenance de 9 a 55 ca en vue de sa cession au Château Rauzan Ségla
  - de charger Monsieur le Maire de négocier le prix de vente
  - de mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquiescer le terrain attenant à leur propriété
  - de demander, au futur acquiesceur, la prise en charge de tous les frais liés à cette vente
  - d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- accepte les propositions ci-dessus

#### **2015\_0809\_07 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ALIENATION**

##### **Chemin rural à Benqueyre – Partie - Désaffectation et aliénation après enquête**

Par délibération en date du 2 Juin 2015 le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une section du chemin rural situé au lieudit « Benqueyre » au droit des parcelles AE 299, AE 300, AE 356, AE 301 et AE 355.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 Juillet 2015 au 29 Juillet 2015.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de désaffecter cette section du chemin rural situé au lieudit « Benqueyre », d'une contenance de 80 ca en vue de sa cession à Monsieur Julien LATRILLE et à Madame Séverine VYECHTITZA
  - de fixer le prix de vente à l'euro symbolique
  - de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer le terrain attenant à leur propriété
  - de demander, aux futurs acquiesceurs, la prise en charge de tous les frais liés à cette vente
  - d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- accepte les propositions ci-dessus

#### **2015\_0809\_08 : TOURISME - Itinéraire V80 « Le Canal des 2 Mers à Vélo »**

##### **Aménagement de l'itinéraire cyclable départemental entre Le Pian Médoc et Lamarque (itinéraire provisoire de la V80) – Autorisation signature convention**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dossier concernant l'itinéraire V80.

Sur Cantenac, le tracé empruntera, en provenance d'Arsac, la RD 105E1, le Chemin de Calbat, le Chemin de Péséou, la Route de Martinens et le Chemin de Lagunegrans pour rejoindre Margaux.

Une convention précisera les obligations particulières du Département, de la Commune et de la Communauté de Communes Médoc-Estuaire (les voies étant communautaires) en ce qui concerne :

- le principe de réalisation des travaux de signalisation directionnelle de l'itinéraire cyclable départemental
- les modalités de gestion ultérieure des aménagements réalisés dans le cadre de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte le projet
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

#### **2015\_0809\_09 : VOEUX ET MOTIONS**

##### **Motion de soutien à l'Association des Maires de la Gironde pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Monsieur le Maire expose :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, vont être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, l'AMG souhaite soutenir l'action de l'AMF pour mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

En effet, si cette baisse est maintenue sur les 2 prochaines années, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'AMG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que l'AMG soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et à minima un lissage dans le temps
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- approuve la motion de soutien à l'A.M.G.

### **DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte rendu – période du 08.07.2015 au 08.09.2015**

#### **\* Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
14/2015	M. Francis POIRIER	37 Route des Eycards 33460 CANTENAC	bâti sur terrain propre	24/07/2015	renonciation
15/2015	M.Mme William MANY	lieu-dit Cantenac 33460 CANTENAC	Non bâti	30/07/2015	renonciation
16/2015	SARL BEOLETTO	Les Eycards (parcelle issue de parcelle E 80)	non bâti	06/08/2015	renonciation
17/2015	M. Christophe TRIDON Mme Eveline DIAZ Mme Martine DIAZ Mme Nadine DIAZ	3 Chemin de Moncabon 33460 CANTENAC	bâti sur terrain propre	07/08/2015	renonciation
18/2015	Mme Estelle CHARLES	6 C Chemin de Moncabon 33460 CANTENAC	bâti sur terrain propre	13/08/2015	renonciation

#### **\* Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

⇒ **2015\_11 du 23 Juillet 2015** – Location Salle Port-Aubin – Modalités au 1<sup>er</sup> Août 2015 avec modification d'utilisation de la salle par les employés et les élus, à savoir : Utilisation gratuite, avec caution, d'une salle au choix dans l'année (Port-Aubin ou Saint Vincent)

⇒ **2015\_12 du 23 Juillet 2015** – Location Salle Saint Vincent – Modalités au 1<sup>er</sup> Août 2015 avec modification d'utilisation de la salle par les employés et les élus, à savoir : Utilisation gratuite, avec caution, d'une salle au choix dans l'année (Saint Vincent ou Port-Aubin)